



CNBA

Chambre
Nationale
de la
Batellerie
Artisanale

Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°115

Séance du 18 mars 2014

Délibération n°5

Nomination de représentants de la CNBA à la
commission locale des usagers du bassin Rhône Saône

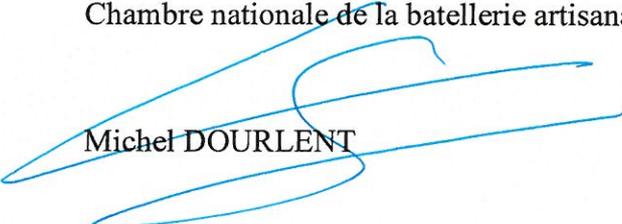
Vu le Code des transports, notamment ses articles L.4430-1 à L.4432-7, R.4432-1 à R.4432-18,

Vu la présentation faite en séance,

Le Conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale nomme Monsieur Bruno COSSIAUX, Monsieur Pierre DUBOURG et Monsieur Jean-Marc SAMUEL en qualité de représentants titulaires à la commission locale des usagers du bassin Rhône Saône.

Paris, le 20 mars 2014,

Le Président du Conseil d'administration de la
Chambre nationale de la batellerie artisanale,


Michel DOURLENT